Le très hon. M. Trudeau: Dans la première partie de sa question, l'honorable député a, je crois, fait clairement voir la différence qui existe entre son parti et le mien: eux veulent passer outre au gouvernement du Québec, nous, certainement pas!

Des voix: Bravo!

LES MOTIFS DU RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. David Lewis (York-Sud): Le premier ministre a déclaré vendredi dernier que le Parlement et le pays avaient déjà en main les informations qui leur donnaient le pourquoi de la loi sur les mesures de guerre. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a reçu les renseignements auxquels se référait le ministre de la Justice le vendredi 16 octobre, et je cite le hansard à la page 215:

J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public, parce que jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.

Le gouvernement possédait-il de tels renseignements sur lesquels on s'est basé pour invoquer la loi sur les mesures d'urgence? Si le gouvernement possédait un tel rapport, la déclaration du premier ministre vendredi dernier signifiait-elle que sa décision définitive était de ne pas le dévoiler au public?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, non, oui, non, monsieur l'Orateur. Il ne s'agissait pas d'une décision définitive. A ma réponse à la question vendredi, j'ai ajouté que nous aurions peut-être d'autres renseignements à communiquer à la Chambre. J'ai insisté alors et je le fais de nouveau aujourd'hui: les faits qui ont motivé notre action sont connus des citoyens et, en vérité, de la Chambre. Ces faits sont très clairs. Nous avions reçu des autorités du Québec et de celles de Montréal, une déclaration indiquant clairement qu'elles craignaient une insurrection. Deuxièmement, il y avait eu dans le Québec enlèvement de deux citoyens importants qu'on menaçait d'abattre si le gouvernement ne se rendait pas aux demandes des ravisseurs. Le troisième fait était en substance, si vous voulez, que deux tonnes de dynamite avaient été volées dans le Québec cette année ainsi qu'un nombre important d'armes de petit calibre et d'autres munitions. De plus, la confusion régnait et des menaces de violence se manifestaient dans la province, et nous avons décidé d'agir en raison de ces faits tels que nous les interprétions. Le gouvernement est prêt à engager sa survie là-dessus.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je demande au premier ministre si le ministre de la Justice parlait au nom du gouvernement quand il a déclaré à la Chambre:

...jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.

Telle est la déclaration que le ministre de la Justice a faite à la Chambre et aux Canadiens. Le premier ministre a clairement démenti cette déclaration. Parlait-il pour le gouvernement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rendra compte que sa question prend la forme d'un argument et, de ce fait, n'est pas réglementaire.

M. Lewis: Je demande simplement au premier ministre si le ministre de la Justice parlait au nom du gouvernement en faisant la déclaration que je viens de lire.

Le très hon. M. Trudeau: Le député pourrait lire ma propre déclaration et en tirer ses conclusions.

RADIO-CANADA

MESURE VISANT LA MISE EN TUTELLE

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il l'intention de présenter à la Chambre une résolution visant à mettre en tutelle la Société Radio-Canada, afin de procéder au nettoyage qui s'impose dans ce repaire de révoltés bien nourris aux frais de la population?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président, et je n'ai pas constaté que le député lui-même ait demandé à présenter un bill dans ce sens.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES ALLÉGATIONS DU MAIRE DE MONTRÉAL AU SUJET DU FRAP ET DES MENÉES TERRORISTES

[Traduction]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je veux adresser au solliciteur général une question supplémentaire à celle que lui a posée mon ami de York-Sud. Vendredi, j'ai demandé au solliciteur général si les allégations du maire Drapeau de Montréal au sujet du FRAP avaient été communiquées au gouvernement fédéral ou à la GRC et, dans l'affirmative, si les déclarations étaient étayées de preuves. Le solliciteur général avait dit qu'il tâcherait aujourd'hui de se procurer tous les renseignements possibles. Peut-il maintenant nous les communiquer?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur. Vendredi, le solliciteur général a bien précisé qu'il n'avait nullement l'intention de se mêler des élections municipales de Montréal.

M. Lewis: Elles ont eu lieu hier.

L'hon. M. McIlraith: Le député de York-Sud semble être bien au courant de ce qui se passe. En tout cas, ayant donné cette précision, j'ai dit que j'examinerais la question du député et si j'y trouvais un point auquel je puisse répondre, je le ferais. Je n'y ai rien trouvé qui nécessite une réponse.

Des voix: Oh, oh!